



GAZIFÈRE

Dossier R-4122-2020, Phase 5

Cause tarifaire 2022

SÉ-AQLPA

Le 19 Janvier 2022

Présentation à la Régie de l'énergie

Pièce C-SÉ-AQLPA-0076 – SÉ-AQLPA-06, Document 3

Contenu

- 1. LE PLAN D'APPROVISIONNEMENT - GAZ NATUREL RENOUVELABLE (GNR).**
- 2. LES TARIFS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022 ET LE NON-ÉTALEMENT DE LA HAUSSE TARIFAIRE.**
- 3. LA RECONDUCTION DU TARIF DE GNR 2021 POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2022 ET L'APPROBATION DU TAUX DE SOCIALISATION LIÉ À L'ACHAT DU GNR EN 2020**
- 4. LE COMPTE D'AIDE À LA SUBSTITUTION D'ÉNERGIES PLUS POLLUANTES (CASEP).**

1. LE PLAN D'APPROVISIONNEMENT - GAZ NATUREL RENOUVELABLE (GNR).

- ▶ À la [Pièce B-0321, GI-66, Document 1](#), en page 3, Gazifère présente ses volumes d'approvisionnement en GNR prévus pour les années 2022, 2023 et 2024.
- ▶ les volumes de GNR prévus pour 2023 et 2024 du tableau de la [Pièce B-0321, GI-66, Document 1](#), en page 3, devraient être révisés pour tenir compte, pour chacune des années, de la projection du volume réglementairement requis par la formule d'ajustement tri-annuelle de l'article 1 par. 1 du [Règlement concernant la quantité du gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur, RLRQ, chapitre R-6.01, r 4.3](#)).

Gazifère Inc. Plan d'approvisionnement gazier 2022-2023-2024

Approvisionnement gazier	10 ³ m ³		
	2022	2023	2024
Résidentiel	75 252	76 112	76 972
Commercial	80 116	82 675	85 235
Industriel	46 766	46 766	46 766
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	202 134	205 553	208 973
PGEÉ (1) - Résidentiel	5 010	5 052	5 094
PGEÉ (1) - Commercial	4 019	4 360	4 701
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Ventes totales	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	193 105	196 142	199 179
GNR (2)	1 907	3 814	3 814
Tarif 200 et Service T	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	191 198	192 328	195 365

Note (1): Réduction de volumes provenant du Plan global en efficacité énergétique depuis son introduction en 2001.

Note (2): L'approvisionnement en GNR est primaire, le reste du volume d'approvisionnement de Gazifère provient du tarif 200 d'Enbridge Gas.

1. LE PLAN D'APPROVISIONNEMENT - GAZ NATUREL RENOUVELABLE (GNR).

- Nous logeons donc la recommandation suivante:

RECOMMANDATION NO. 5-1-1

LE PLAN D'APPROVISIONNEMENT GAZIER EN GNR

Nous invitons la Régie de l'énergie à requérir de Gazifère que les volumes d'approvisionnements [en] GNR prévus pour 2023 et 2024 du tableau de la [Pièce B-0321, GI-66, Document 1](#), en page 3, [soient] révisés pour tenir compte, pour chacune des années, de la projection du volume réglementairement requis par la formule d'ajustement tri-annuelle de l'article 1 par. 1 du [Règlement concernant la quantité du gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur, RLRQ, chapitre R-6.01, r 4.3](#)).

Mais nous partageons la prévision du volume d'approvisionnement en GNR pour 2022.

1. LE PLAN D'APPROVISIONNEMENT - GAZ NATUREL RENOUVELABLE (GNR).

- ▶ De plus nous encourageons Gazifère à poursuivre ses démarches d'approvisionnement locaux de GNR à partir de produits ligneux:

RÉPONSE 5.2.4 DE GAZIFÈRE INC. À SÉ-AQLPA

Gazifère s'intéresse aux technologies en développement, notamment celles permettant de produire du biométhane à partir de produits ligneux. En effet, de par sa position géographiquement stratégique, Gazifère et certains promoteurs pourraient avoir accès à de la matière ligneuse provenant des régions forestières de l'Outaouais. **Cela pourrait permettre d'intégrer de manière importante du gaz naturel renouvelable au réseau gazier de Gazifère pour combler une part non négligeable de ses approvisionnements.** Gazifère suit de près les développements à cet égard. Des discussions avec certains fournisseurs de technologies ont d'ailleurs déjà eu lieu mais n'ont pas, pour l'instant, mené à une entente de projet commercial ni de projet pilote. **Gazifère estime qu'elle pourra, lorsque la technologie sera commercialement développée, intégrer ce type d'approvisionnement.**

[Souligné en caractère gras par nous]

1. LE PLAN D'APPROVISIONNEMENT - GAZ NATUREL RENOUVELABLE (GNR).

- Nous rappelons que Thurso est localisée dans le territoire de la franchise de Gazifère inc.:

Pour corriger le tir, Québec est prêt à intervenir, dit le ministre Fitzgibbon, en évoquant l'importance de l'industrie forestière pour l'activité économique régionale.

« Le gouvernement s'acharne à trouver une solution pour Thurso, car elle est au cœur de la forêt mixte de l'Outaouais, illustre-t-il. Sans solution de remplacement, les gens des opérations forestières vont rencontrer des difficultés. On subventionne le transport de copeaux à 20 \$ la tonne à l'extérieur de l'Outaouais pour maintenir les activités en forêt et dans les scieries. Ce n'est pas viable à long terme. »

Québec prêt à sauver d'autres usines... mais pas toutes

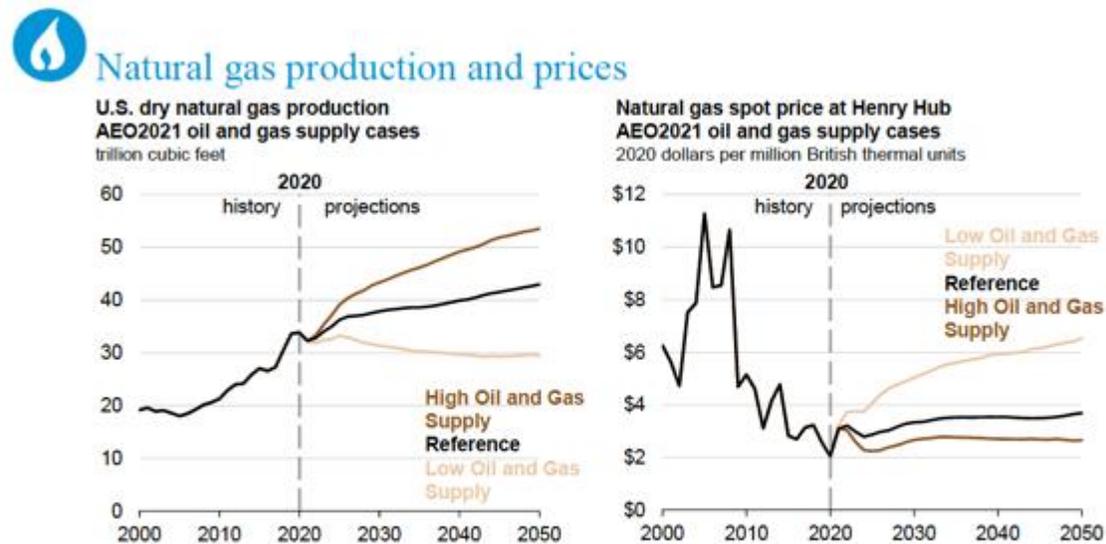


PHOTO YVES TREMBLAY, LES YEUX DU CIEL, ARCHIVES COLLABORATION SPÉCIALE
L'usine de papier journal de Résolu au centre-ville de Baie-Comeau

Après celles de Thurso, d'Amos et de Baie-Comeau, deux autres papetières risquent de fermer d'ici cinq ans. Parmi la dizaine d'usines vulnérables, trois ou quatre devront être modernisées avec l'aide de l'État puisque la pérennité des activités forestières et de sciage de la province en dépend.

2. LES TARIFS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022 ET LE NON-ÉTALEMENT DE LA HAUSSE TARIFAIRE

- ▶ L'U.S. ENERGY INFORMATION ADMINISTRATION (EIA), dans son [Annual Energy Outlook 2021](#), le 3 février 2021, présente un scénario de hausse à long terme du prix du gaz naturel, ce qui représentera donc déjà un facteur haussier sur les factures des clients de Gazifère :



2. LES TARIFS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022 ET LE NON-ÉTALEMENT DE LA HAUSSE TARIFAIRE

- ▶ Vu la pression haussière sur les factures de gaz déjà attendue au cours des années à venir, Nous félicitons donc Gazifère de ne pas recourir (contrairement à la proposition d'Énergir dans sa propre cause tarifaire R-4151-2020) à une approche corrective visant à étaler dans le temps les effets de la hausse tarifaire normalement requise :

RECOMMANDATION NO. 5-2

LA HAUSSE TARIFAIRE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022

Nous invitons la Régie de l'énergie à accueillir la proposition de Gazifère de ne pas recourir à une approche corrective visant à étaler dans le temps les effets de la hausse tarifaire [normalement] requise selon le coût du service prévu en 2022.

2. LES TARIFS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022 ET LE NON-ÉTALEMENT DE LA HAUSSE TARIFAIRE

- ▶ Nous sommes évidemment favorables à la réduction (et à terme l'élimination) de l'interfinancement entre les catégories tarifaires au motif du principe de la justesse des prix de l'énergie telle qu'établie notamment dans la [Décision D-2006-34 \(Dossier R-3579-2006\)](#), pp. 17-18 et tel qu'énoncé dans le Rapport de la Commission Brundtland:
 - ▶ *Les politiques de fixation des prix de l'énergie jouent un rôle essentiel dans l'amélioration des rendements énergétiques. [...] Une politique visant à fixer les prix de l'énergie en fonction de sa vraie valeur avec des provisions pour les gens très pauvres – doit être appliquée dans tous les pays. (Notre avenir à tous, 2e éd., Éditions du Fleuve, 1989, p. 235)*
- ▶ Nous recommandons la continuation de l'approche graduelle actuelle de Gazifère de réduction de cet interfinancement, en suivant lors de chaque cause tarifaire (et, nous le souhaitons, lors de l'examen du rapport annuel de chacune de ces années) l'évolution à la baisse de cet interfinancement.

3. LA RECONDUCTION DU TARIF DE GNR 2021 POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2022 ET L'APPROBATION DU TAUX DE SOCIALISATION LIÉ À L'ACHAT DU GNR EN 2020

RÉPONSE 5.1.1 DE GAZIFÈRE INC. À SÉ-AQLPA

Gazifère est donc d'avis qu'il est préférable d'exclure ces clients de la socialisation pour éviter de nuire au maintien de leur adhésion, pour le futur, au Tarif GNR. En effet, Gazifère ne souhaite pas pénaliser les clients qui ont adhéré volontairement au GNR et ont donc contribué à réduire le montant de la socialisation. La socialisation, ne pouvant s'effectuer de manière partielle, affecte de la même manière autant un client n'ayant pas adhéré au Tarif GNR qu'un client ayant adhéré mais n'ayant pas atteint le seuil minimal requis pour être exclu de la socialisation. Par ailleurs, comme il y a un délai entre la signature du contrat d'adhésion au Tarif GNR et le début de la facturation en vertu de ce tarif, il est souhaitable d'arrondir le résultat de la formule de socialisation pour éviter d'inclure dans la socialisation des clients qui sont à quelques jours près d'en être exclus. La proposition de Gazifère vise à contribuer à la satisfaction de sa clientèle et n'a pas d'impact matériel sur le taux de socialisation facturable au reste de la clientèle.

[Souligné en caractère gras par nous]

3. LA RECONDUCTION DU TARIF DE GNR 2021 POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2022 ET L'APPROBATION DU TAUX DE SOCIALISATION LIÉ À L'ACHAT DU GNR EN 2020

► Nous logeons donc la recommandation suivante:

RECOMMANDATION NO. 5-3

LE TAUX DE SOCIALISATION LIÉ À L'ACHAT DU GNR EN 2022

Nous invitons la Régie de l'énergie à accueillir la proposition de Gazifère à l'effet que soient exclus de la socialisation les clients se trouvant à 0,50 % en-deçà du pourcentage minimal requis à cette fin, et ce, à compter de l'application de la socialisation en 2022. Conséquemment, pour l'application, en 2022, de la socialisation du *Compte d'écart et de reports (CER)* relatif aux achats de GNR pour l'année 2020, en appliquant la proposition de Gazifère d'arrondir les taux effectifs d'adhésion au GNR, tous les clients ayant obtenu un résultat au-dessus de 1,50 % seront retirés de la socialisation.

4. LE COMPTE D'AIDE À LA SUBSTITUTION D'ÉNERGIES PLUS POLLUANTES (CASEP)

- ▶ Dans son témoignage à la [Piece B-0361, GI-67, Documents 1, 1.1, 2 et 3 - Témoignage de Benoit Gratton et pièces en soutien](#), Page 4 (lignes 10 à 28), Monsieur Benoît Gratton, témoin de Gazifère, recommande la reconduction en 2022 de son *Compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes (CASEP)* :

En phase 5, Gazifère propose donc de reconduire pour l'année 2022 le traitement temporaire des dépenses correspondant aux manques à gagner des conversions au gaz naturel situées à moins de 30 mètres du réseau ainsi qu'aux aides financières octroyées dans le cadre de l'élargissement des programmes commerciaux, le tout conformément aux modalités approuvées aux termes de la décision D-2021-0875.

Pour l'année 2022, Gazifère demande également l'approbation d'un montant lui permettant de compenser les manques à gagner des conversions situées à moins de 30 mètres de son réseau. En effet, Gazifère avait l'intention de soumettre une proposition visant la création d'un compte de contribution externe de type CASEP en phase 5 et cette proposition devait être accompagnée d'un budget pour compenser les manques à gagner admissibles à ce programme d'aide pour l'année 2022. Or, comme la proposition de Gazifère portant sur la création d'un compte de contribution externe sera plutôt présentée en phase 6, il n'y a actuellement aucun budget d'autorisé en 2022 pour compenser les manques à gagner admissibles au programme d'aide relatif aux conversions situées à moins de 30 mètres de son réseau.

4. LE COMPTE D'AIDE À LA SUBSTITUTION D'ÉNERGIES PLUS POLLUANTES (CASEP)

- Nous logeons donc la recommandation suivante:

RECOMMANDATION NO. 5-4

LE COMPTE D'AIDE À LA SUBSTITUTION D'ÉNERGIES PLUS POLLUANTES (CASEP)

Nous invitons la Régie de l'énergie à accueillir la proposition de Gazifère quant à la reconduction en 2022 de son *Compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes (CASEP)* et quant au traitement du CASEP qu'elle propose, notamment l'approbation d'un montant lui permettant de compenser les manques à gagner des conversions situées à moins de 30 mètres de son réseau et de limiter le budget associé à ces dépenses à un maximum de 160 000 \$. Nous invitons aussi la Régie à demander à Gazifère de présenter en Phase 6 du présent dossier les études d'évaluation précise du potentiel de conversion à proximité de son réseau.



Merci

